



## Traité SouCCA

### Michna 2 - Chapitre 2

הסומר סוכתו לכרי עלי המיטה, כשרה; רבי יהודה אומר, אם אינה יכולה לעמוד בפני עצמה, פסולת. סוכה המדובללת, וציציתה מרובה מחמתה כשרה; והמעובה כמוין בית אף על פי שאין הכוכבים נראין מהתוכה, כשרה.

Si on fait tenir la SouCCA aux pieds du lit, elle est valide. Rabbi Yehouda dit : si la SouCCA ne peut pas tenir toute seule, elle est invalide. Une SouCCA dont le branchage est en désordre, ou celle sous laquelle il y a plus d'ombre que de soleil, est valide. Une SouCCA ayant un Sekhakh aussi épais que le toit d'une maison est valide, même si on ne peut apercevoir les étoiles à travers le Sekhakh.

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

